



Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



Compétition : CRITERIUM PROVINCIAL SENIORS - FINALE

Date : 15 novembre 2025

Adresse : Rue Van Kalck 93, 1080 Bruxelles (A.E.C)

Directeur : Didier Tourneur
didier.tourneur@skynet.be - +32 (0)477 89 54 30

Juge arbitre : Alexandre Smets
alx.smets@gmail.com - +32 (0)485 84 75 75

Inscription : <https://tournois-bbw.be>

Clôture inscription : 08 novembre 2026 à 23:59

Prix : 10€ (Pour les dames n'ayant pas participé aux qualifications)

Plus aucune inscription, ni confirmation ne sera acceptée après cette échéance

HORAIRES	
Catégorie	Horaire
NC Messieurs – NC Dames E D Messieurs – D Dames	10h00
C Messieurs – C Dames B Messieurs – B Dames	14h00



- Le critérium sera organisé en poule unique de 8 joueurs maximum en fonction des inscriptions.
- La formule de compétition pourra éventuellement être revue par le Juge-Arbitre en fonction des nécessités.
- La position occupée par les joueurs dans les poules de la journée finale sera déterminée par le classement des poules qualificatives. En cas, d'absence, les réserves seront contactées dans l'ordre.
- Hormis en NC, le vainqueur de chaque série sera qualifié pour le championnat de Belgique
- **La présence reste requise ½ heure avant le début de la série même si celui-ci ne joue ni n'arbitre au premier tour.**
- Cette organisation se conformera aux statuts et règlements de la F.R.B.T.T. et de l' A.F.T.T.
- Les joueurs absents à l'heure du début de leur série pourront être disqualifiés par le Juge-Arbitre.
- Cette compétition se jouera avec des balles plastiques BLANCHES de marque « GEWO » et sur 26 tables réparties en deux locaux.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- Toute décision ou modification éventuelle sera de la compétence exclusive du comité organisateur tant en ce qui concerne la préparation que le déroulement de la compétition.
- Le Juge-Arbitre sera mandaté pour prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- En cas de remise des médailles, si un joueur est absent, la remise de sa médaille sera laissée à la discrétion du directeur de tournoi.
- **Lors d'un évènement, tous les matchs doivent être joués. Un joueur présent qui ne dispute pas un ou plusieurs matchs est sanctionné, sauf s'il transmet une attestation médicale au juge-arbitre (ou à la personne désignée) dans les 48 heures suivant l'évènement. À défaut, les matchs non joués sont enregistrés comme défaites. L'adversaire d'un joueur ayant déclaré WO sans justification médicale recevra une victoire sur sa fiche individuelle.**

Amendes		
N°	Motifs	Montants
1	Refus d'arbitrage	15,00€
2	Absence non prévenue après inscription	25,00€ + frais d'inscription
3	A partir de la première récidive d'absence non prévenue	35,00€ + frais d'inscription
4	Désistement ou absence prévenue	10,00€ + frais d'inscription
Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48h annulera l'éventuelle amende n°4		